Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260708-051_26-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

051/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 8 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Frédéric LE SCOUR, Éric LE SCANFF, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES
Absents : Éric HUON, Séverine SUIRE
Procurations : Éric HUON à Éric LE SCANFF, Séverine SUIRE à Sonia FLOCH
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2026

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026

Monsieur Le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.
En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026 tel qu'annexé.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE GUERLESQUIN 29 FINISTÈRE

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY